

RELAIS HANDICAP

Maison de l'Université

Sandra HOGER, Responsable

Bureau 7.2 (Rez-de-chaussée)

02 43 83 27 64

Noémie MARTEAU, secrétaire administrative

Bureau 7.4 (Rez-de-chaussée)

02 43 83 35 19

relaishandicap@univ-lemans.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé de la fonction : PRENEUR DE NOTES

Service recruteur	Relais Handicap (Direction des Etudes et de la Formation)
Mission principale	→ Transmettre les notes prises pendant les Cours Magistraux ou les Travaux Dirigés pour un étudiant en situation de handicap*
Missions annexes éventuelles (sur demande et accord de la Responsable du Relais Handicap)	→ Aide à la manipulation lors des Travaux Pratiques (TP) → Accompagner l'étudiant en situation de handicap lors des déplacements entre les salles de cours → Aider l'étudiant en situation de handicap à mettre son manteau, à porter ses affaires lors des cours
Description des activités confiées	→ Prendre les cours en notes** et tendre à l'exhaustivité, → Numérotter chaque page de cours → Préciser la matière et la date du cours → Créer un glossaire de vos abréviations ou les expliquer à l'étudiant → Pour les notes prises de manière manuscrite, faire les photocopies ou bien les scanner et lui transmettre lors de ses présences en cours ou par mail (à déterminer avec l'étudiant en situation de handicap) → Pour les notes prises de manière dactylographiée, lui transmettre les cours par mail (format « Word » ou « Open Office » en nommant vos fichiers : <i>25septembre2015_CM_non de la matière</i>) → Remettre l'ensemble des notes prises pour chaque cours dans un délai raisonnable (dans les 72 heures) → Mettre en place des temps d'échanges, à la demande de l'étudiant en situation de handicap, sur le contenu des notes que vous prenez, permettant ainsi une relecture et/ou reprise des cours en vue d'une meilleure compréhension des attentes des enseignants et une meilleure préparation aux examens de l'étudiant que vous accompagnez → Remplir votre fiche de relevé d'heures et la transmettre à la fin de chaque mois au Relais Handicap
Profil recherché	<ul style="list-style-type: none">• Etre étudiant en formation initiale et inscrit à Le Mans Université• Avoir un numéro de sécurité sociale

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les étudiants étrangers, avoir un titre de séjour en cours de validité • Etre de la même promotion que l'étudiant ayant besoin des cours, si possible dans le même groupe de TD • Etre assidu en cours durant toute l'année universitaire • <u>Si vous travaillez déjà dans la Fonction Publique (si vous avez un contrat étudiant au sein de Le Mans Université (au SUIO, BU, Centre de Santé de l'Université, dans votre composante...) ou dans une piscine municipale ou comme animateur dans un centre de loisir géré par une collectivité, ou comme Assistant d'Education par exemple), MERCI DE NOUS L'INDIQUER IMPERATIVEMENT AVANT DE COMMENCER LA MISSION,</u> pour que le Relais Handicap vérifie que nous puissions vous établir un contrat de travail. Sinon vous prenez le risque de ne pas pouvoir être rémunéré pour cette mission. • Avoir une écriture aisément compréhensible • Avoir un bon niveau en orthographe et en grammaire • Produire des notes de qualité et exhaustives • Etre autonome, rigoureux et consciencieux • Etre sensibilisé à la relation d'aide et d'accompagnement
Obligation de l'étudiant	<p>L'étudiant recruté pour cette mission de prise de notes s'engage à respecter l'ensemble des obligations liées à son inscription dans un cycle d'études.</p> <p>S'il interrompt ses études ou s'il n'est plus en capacité de participer à un ou plusieurs cours, <u>il doit IMPERATIVEMENT en informer le plus vite possible le Relais Handicap ainsi que l'étudiant en situation de handicap afin d'assurer la continuité de la mission sans interruption.</u></p>
Durée du contrat	Année Universitaire
Durée effective du travail	Inférieure à 67 heures par mois
Rémunération proposée	11,29 euros brut pour deux heures de prise de notes
Lieu d'exercice de la mission	<p><u>-Pour la prise de notes</u> : dans les composantes</p> <p><u>-Pour les photocopies</u> : Relais Handicap, BU, Etna etc avec votre carte étudiante (le Relais Handicap pourra vous recréditer des photocopies supplémentaires à votre demande)</p>
Nombre de postes à pourvoir	Dépend du nombre d'étudiants bénéficiant de cet aménagement d'études

* Le Relais Handicap se réserve le droit de faire bénéficier votre prise de notes à un (ou plusieurs) autre(s) étudiant(s) en situation de handicap, sans contrepartie financière.

**La liste des matières que vous devrez prendre en notes sera définie au début de chaque semestre. Cette liste pourra être ajustée tout au long de l'année en fonction des besoins de l'étudiant, de l'évolution de sa situation et de son degré d'autonomie mais aussi en fonction des ressources pédagogiques mises à disposition par les enseignants.